VILLE DE
NYON
CONSEIL COMMUNAL

Rapport de majorité N° 2023/94

Projet d'aménagements en faveur de la biodiversité sur l'ensemble de la ville grâce au remplacement d'un hectare de laurelles et thuyas

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 750'000. — TTC

Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 75'000. — TTC pour la mise en place d'une subvention adressée aux propriétaires privé-e-s

---

Nyon, le 17 avril 2023

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 2023/94 s'est réunie une première fois le 15 février en présence de Monsieur le Municipal Pierre Wahlen et de Monsieur le Chef de service Pascal Bodin qui ont apporté des explications concrètes et nourries d'exemples présentant l'état des lieux de la situation communale. La commission les remercie vivement pour leurs apports lors de cette première séance.

La commission, composée de Mesdames Carinne Bertola, Caroline Bordier, Florence Darbre, Armelle DuPasquier, Béatrice Enggist, Danièle Schwerzmann, Marina Alberti, Présidente et chargée du rapport et de Messieurs Alexandre Dupuis, Thomas Valea et Jean-Pierre Vuille (remplaçant Jacques Hanhart), s'est également réunie le 6 mars 2023 et le 3 avril 2023.

La commission tient à remercier la Municipalité qui a répondu de manière détaillée et explicite une première fois aux questions émergeant de la discussion qui ont suivi la première séance, puis une seconde fois, après la deuxième séance de la commission.
Toutes et tous les commissaires étaient présent.e.s lors de ces trois réunions.

Diversité de la vie

Profitant du nécessaire et important arrachage des laurelles et thuyas qui recouvrent quelques dix mille mètres carrés de surface des territoires communaux, **l'objectif de ce préavis** est de réaliser sur l'ensemble de la ville **des aménagements en faveur de la biodiversité –** qui, rappelons-le, est un *ensemble extrêmement complexe d'interactions entre les êtres vivants et les milieux dans lesquels ils évoluent.* La biodiversité est essentielle aux sociétés humaines qui en sont entièrement dépendantes.

La laurelle est, aujourd'hui, en termes de surface, la plante la plus envahissante à Nyon, car ses baies qui, véhiculées par les oiseaux, se disséminent un peu partout sur le territoire et particulièrement dans les forêts où elle fait des dégâts. On peut le constater, par exemple le long

du Boiron, où la présence multiple de laurelles nuit à la régénération des forêts, mais surtout nuit à la protection contre les dangers de glissement de terrain. Les gros arbres périclitent lorsqu'il y a présence de laurelles à leurs pieds et augmente ainsi le risque d'accident pour les immeubles et les personnes.

Cette situation était peu présente il y a 20 ans, car le climat ne permettait pas leur essor. Aujourd'hui, les effets du réchauffement climatique accélérant leur propagation, on voit que des semis de 5 ans se répartissent partout sur le territoire, et l'envahissent, à l'image du Tessin et de ses palmiers. On peut voir également à plusieurs endroits de la ville les laurelles concurrencer les autres végétaux et prendre le dessus sur les haies de buis, charmille et autres végétaux, plantées il y a plusieurs années.

Appelés également cèdre du Canada, les thuyas, conifères d'ornements, sont très répandus dans les haies. Même s'ils ne présentent pas de danger de dissémination et d'altération comme les laurelles, ils doivent toutefois être éliminés, car ils n'offrent aucune nourriture ni abri pour la faune et de plus, souffrent de maladies qui provoquent le dépérissement des arbustes attaqués.

Dans les années 80, le Service des Espaces Verts plantait des laurelles, car elles étaient très efficaces dans les talus : elles permettaient de diminuer les coûts d'entretien grâce à un fauchage restreint en laissant des pentes toujours vertes ! On en retrouve en nombre dans les bosquets du Château, à la promenade des vieilles murailles, en-dessous des colonnes romaines, le long du sentier de la Combe ou dans les talus surplombants la Plage des Trois jetées.

Réaménagements

Il est aujourd'hui urgent de procéder à des aménagements de biodiversité dans l'espace urbain en raison de la forte pression qu'il subit et qui, si on ne s'en préoccupe pas, va s'accroître avec l'extension des zones bâties. *« Il ne s'agit plus uniquement de l'urgence pour la survie de nombreuses espèces, mais bien de la nôtre aussi. » (préavis 2022/53)*
À la suite des arrachages des laurelles et thuyas, le terrain ainsi laissé libre permettra un réaménagement de compensation des lieux, en créant des îlots de fraîcheur, des plantations d'arbustes indigènes, des étangs et des prairies fleuries qui offriront une infrastructure écologique fonctionnelle.

Des mesures de subventionnement pour les propriétaires privés

Le territoire nyonnais étant à près de 80% aux mains de propriétaires privés, ce préavis prévoit une subvention de CHF 75'000.-, dont la distribution est difficile à évaluer en l'état actuel. Cette mesure devrait inciter les propriétaires à procéder à l'arrachage des haies de laurelles et à disposer de l'espace laissé libre en replantant des plantes indigènes ou de réaliser d'autres aménagements privilégiant la biodiversité, tels que amas de pierre, petites parcelles de nature sauvage, étangs ou autres biotopes.
La surface occupée par les laurelles et thuyas en terrain privé n'a pas encore été évaluée.

Discussion de la commission

La commission dans son ensemble a pris conscience de la nécessité d'intervenir pour l'éradication des laurelles et thuyas, mais se différencie dans ses positions. Elle a ainsi interrogé la Municipalité sur plusieurs points, dont principalement :

L'enveloppe d'investissement.

- Bien que déjà mentionné dans le point 2.1 du préavis, il nous a été rappelé que le montant d'investissement présenté est un **crédit cadre** qui permet d'éradiquer durant quatre ans, 50% au

moins des laurelles et thuyas présents sur les parcelles communales. Le solde sera éliminé via les projets d'aménagements en cours d'élaboration. Dans ce crédit cadre, les budgets sont identifiés pour les différentes opérations à accomplir, avant même que les projets concrets soient développés.

Le montant des honoraires.
Ceux-ci sont à considérer avec les prestations attendues des mandataires, qui sont principalement :

- L'élaboration d'une proposition de choix des guildes d'espèces sur la base des relevés faunistiques et floristiques existants ;
- La réalisation des intentions d'aménagement favorables à la biodiversité ; la constitution du dossier de demande de subvention cantonale ;
- Le lancement des appels d'offres à entreprises et le suivi de l'exécution des travaux par les entreprises dans les règles de l'art et la réception des travaux ;
- L'accompagnement de plusieurs projets de plantations avec la population, la préparation du terrain à l'avance et l'animation ;
- Le suivi de l'efficacité des mesures ;
- L'inventaire des parcelles privées comportant des laurelles et des thuyas afin d'adresser des propositions de subventionnement ciblées ;

L'ensemble du mandat sera piloté par la Cheffe de projet nouvellement engagée et qui prendra ses fonctions le 2 mai prochain.

Ce montant de **CHF 126'614,33** est une autorisation de dépenser et non une obligation. Le service de l'Environnement en assurera la maîtrise des coûts. Le mandat du bureau de biologistes accompagnants est une part importante de ce projet, car il permettra d'optimiser les mesures de compensation de l'arrachage en favorisant la biodiversité.

Montant des travaux devisés à CHF 500'000.- : les quatre postes principaux

- Arrachage des laurelles et thuyas : avec plusieurs techniques selon les sites d'arrachage ou de coupes au pied, selon le degré de pente ;
- Ensemencement de prairie indigène : avec plusieurs techniques qui restent à déterminer avec les entreprises en fonction du degré de pente ;
- Plantation d'arbustes indigènes : avec l'intention calculée de planter des jeunes arbustes de 1,5m de hauteur voire quelques arbres plus hauts selon les opportunités de chaque lieu ;
- Création de milieux humides.

La majorité de la commission salue le travail d'explication de la Municipalité et du Chef de service, qui a permis de détailler les multiples problématiques liées à la présence de laurelles, parmi lesquelles :

- L'accès à la nourriture au sol pour les écureuils,
- La propagation et l'aggravation du problème lors de la dispersions de graines dans les forêts par les oiseaux,
- Le manque de régénération des forêts locales, dont les graines tombées au sol ne peuvent germer et pousser en raison du manque de lumière,
- Les problèmes d'instabilité de terrain, accrue par le manque des nouveaux arbres à racines profondes.

Elle a également pris acte que des terres laissées à nu après un arrachage peuvent être rapidement colonisées et que les travaux d'arrachage, puis d'aménagement et plantation doivent être coordonnés.

Elle se réjouit de la réalisation de ce préavis qui offrira la possibilité de mettre en application la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) - entrée en vigueur au début janvier de cette année et dont son règlement d'application, qui sera ajouté cet été, interdira vraisemblablement la vente de laurelles et de thuyas.

Par ailleurs, la majorité de la Commission prend acte de la complexité à gérer la nature : les interactions au sein des écosystèmes méritent des études approfondies et spécifiques. Les tâches sont démultipliées, se déroulent en divers lieux et dans différentes conditions, parfois difficiles (talus pentus par exemple).

Sur la question des démarches participatives dans le cadre d'arrachage, la majorité de la Commission les accueille avec enthousiasme. Cependant, ces moments ne remplacent pas un travail fait avec expérience et ne peuvent pas être organisés dans tous les endroits. Les activités participatives doivent être encadrées par des professionnels et nécessitent une grande organisation. Cela nécessite de la part du service une planification, du temps, une diffusion de l'information, de l'encadrement afin d'assurer la sécurité des participants.

Conclusion

Un gros investissement financier, oui, mais…

La majorité de la commission estime que les montants articulés, bien qu'apparaissant élevés au premier regard, sont pleinement justifiés par l'urgence absolue qui pèse sur la biodiversité et le travail conséquent à fournir afin de la favoriser en milieu urbain.

Septante-cinq francs le mètre carré pour l'aménagement, ce sont CHF 750'000.- qu'il faudra consentir pour tenter de réparer les erreurs des années précédentes et générer un profit pour les générations futures. Dans cette lutte contre la propagation des laurelles, Nyon doit rattraper son retard et effectuer des actions d'envergure.

C'est désormais la responsabilité de ce Conseil de permettre une lutte à la hauteur de la gravité de l'effondrement de la biodiversité.

Le coût de l'inaction sera plus important et ne se comptera pas en francs, mais bien en nombre d'espèces à préserver de cette extinction, car la biodiversité indigène qui pâtit de cette compétition a une valeur qui n'est pas chiffrable.

En prenant cette formidable opportunité de l'arrachage de ces laurelles et thuyas sur le plan communal, ce **crédit cadre** permettra à la ville d'engager différentes opérations qui se dérouleront sur le long terme, de procéder à des mesures d'aménagement de la biodiversité des terrains laissés libres et de présenter une démarche nouvelle qui active le territoire dans son entier.

L'enjeu de biodiversité à l'échelle de la Commune de Nyon est un enjeu majeur. Rappelons que « Éliminer sur notre commune les espèces invasives » fait partie de l'objectif 7 de la Stratégie biodiversité de la Municipalité.

La majorité de la commission accepte ce préavis tout en proposant d'amender le troisième point de décision en le limitant à la législature actuelle.

Amendement du point 3 :

3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.— TTC **pour les exercices 2023 à 2026** sur le nouveau compte N° 440.36xx – *Subventionnement biodiversité* (à créer), afin de financer le subventionnement du remplacement des haies d'espèces exotiques envahissantes ou non favorables à la biodiversité sur terrains privés, ainsi que les mesures d'aménagement en faveur de la biodiversité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2023/94 « Projet d'aménagements en faveur de la biodiversité sur l'ensemble de la ville grâce au remplacement d'un hectare de laurelles et thuyas»,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 750'000.— TTC pour financer le remplacement d'un hectare de haies, massifs et plants isolés de laurelles et de thuyas par des aménagements favorables à la biodiversité, et son monitoring, sur le domaine communal ;

2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif,* dépense amortissable en 5 ans *;*

3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.— TTC pour les exercices 2023 à 2026 sur le nouveau compte N° 440.36xx – *Subventionnement biodiversité* (à créer), afin de financer le subventionnement du remplacement des haies d'espèces exotiques envahissantes ou non favorables à la biodiversité sur terrains privés, ainsi que les mesures d'aménagement en faveur de la biodiversité.

La majorité de la Commission

Carinne Bertola
Armelle DuPasquier
Alexandre Dupuis
Danièle Schwerzmann
Marina Alberti - Présidente et chargée du rapport